

pêche & développement

La lettre d'information
trimestrielle
du Collectif
Pêche & Développement

n° 89
3^e trimestre 2010

Éditorial

Aveuglement ou cynisme ?

Ruinés par la crise et les conséquences de leur ultra-libéralisme, les Islandais, qui ont été les premiers à promouvoir les QIT, sont en train de revenir complètement sur cette politique. Ils relancent leur pêche artisanale en rachetant les quotas aux industriels, ils redynamisent l'ensemble de leurs activités de pêche, leurs écoles de formation et redécouvrent l'importance de la pêche pour leur société après avoir cédé aux mirages du libéralisme et de l'argent facile. Face à un tel constat, auquel il faut ajouter l'incapacité du système des QIT à préserver la ressource, on peut s'interroger sur l'acharnement de la Commission européenne à promouvoir les QIT dans la réforme de la PCP. S'agit-il d'aveuglement ou d'incompétence ? Certainement pas. La Commission dispose de tous les moyens pour analyser les effets des mesures qu'elle propose. S'il y a aveuglement, il est lié à la croyance profondément ancrée de la Commission dans les vertus du libéralisme le plus débridé. Mais il y a aussi une part de cynisme parfaitement assumé. Il s'agit de faire payer au secteur de la pêche le prix de son ajustement. Le but est de poursuivre la réduction drastique des flottes sans déboursier un sou. Finis les coûteux plans de casse. Désormais, le départ des pêcheurs sera financé par la vente des quotas. Le but est de créer une flotte réduite, facile à contrôler, concentrée entre les mains de quelques grands groupes, qui bénéficiera d'une rente confortable et pourra aussi financer l'achat des quotas et la casse des bateaux, mais ce sont les pêcheurs et la ressource qui en paieront ensuite le prix. Le poisson restera à l'avenir un des marchés les plus juteux. Pour justifier un tel choix social et économique qui serait profondément rejeté par l'opinion, il faut insister sur la crise catastrophique de la ressource, en globalisant les situations, alors même que de nombreux stocks européens se redressent. Le but de ce catastrophisme est bien de faire passer une réforme de la pêche ultra libérale, aux bénéfices des plus puissants du secteur (armements ou transformateurs), en particulier espagnols. Les 26 et 27 novembre à l'île d'Yeu, pour célébrer la Journée mondiale des pêcheurs, l'occasion nous sera donnée de rappeler que l'avenir de la pêche passe par l'ancrage dans des territoires et des communautés plus que par des approches libérales inspirées par le seul appât démesuré du gain.

Alain Le Sann



Sommaire

NOUVELLE-CALÉDONIE

Une gestion territoriale efficace
page 2

Les développements
d'un complexe minier
et ses impacts majeurs
sur les pêcheries locales
page 4

Les pêcheuses de crabe
page 6

FRANCE

Journée mondiale des pêcheurs
page 5

Décès de Pascal Boccou
page 7

INDE

La route est longue pour les femmes
page 8

Prix : 1.50 €

Une gestion territoriale efficace :

Le lagon comme héritage culturel et territorial dans les tribus kanak de la zone Voh-Koné-Pouembout

L'organisation actuelle pour l'exploitation des pêcheries de la zone côtière de la commune de Voh est la résultante de l'histoire complexe du droit foncier terrestre en Nouvelle-Calédonie, et notamment dans les tribus kanak.

La population mélanésienne Kanak a toujours entretenu des rapports privilégiés avec l'espace côtier. Ces interactions société-milieu, et leur coévolution dans le temps, ont façonné une identité territoriale et une culture traditionnelle sociétale particulière.

Les Kanak ne pêchent que dans le lagon (Holothurie, Poissons), les zones récifales (Troca)¹ et les rivières de mangrove (Crabe de palétuvier). La présence de nombreuses tribus sur le littoral implique qu'une organisation socio-spatiale informelle des usages de pêche soit apparue. En effet, depuis une vingtaine d'années environ, certaines tribus kanak revendiquent et imposent leur droit foncier sur l'espace maritime.

Le droit foncier kanak : entre sentiment d'appartenance et revendications coutumières sur les pêcheries

Depuis sa prise de possession en 1853, l'administration coloniale française imposa des regroupements communautaires en tribus aux Kanak (Arrêtés de 1868 et 1897)², dans des réserves spécifiques appelées « coutumières », et éloignées du littoral. En parallèle à ce phénomène, les terres

ont été attribuées aux non-Kanak sous forme de concessions. Ce bouleversement territorial et social a effacé le système sociétal préexistant distinguant les clans de la terre (près des montagnes) et les clans de la mer (sur la côte)



Pêche au crabe dans la mangrove, photo Delphine Rocklin

ayant un accès privilégié au lagon et à ses ressources. Par la suite, les Mélanésiens calédoniens ont maintenu ce mode de vie tribal dans des territoires isolés, mais ont aussi conservé leur attachement pour le milieu marin. Depuis la fin des années 70 et la loi de 1981³ sur la réforme foncière, visant à rééquilibrer et réattribuer les terres aux Kanak, certaines tribus littorales revendiquent leur « droit » à disposer de l'espace maritime situé en face de leurs terres tribales restituées, et en continuité de celles-ci. Ceci s'explique par le fait que pour les Kanak, le lien à la mer se construit et s'affirme d'abord par celui avec la terre. En effet, l'iden-

tité kanak se définit d'abord en référence à une terre, le sol étant le support de la personnalité et de la société mélanésienne. Par conséquent, ils considèrent que la structure sociale kanak s'inscrit à la fois dans l'espace terrestre et dans l'espace maritime qui le prolonge. C'est ensuite le paysage marin qui délimite naturellement le territoire approprié tels que les îlots, les passes ou le récif. Le reste du lagon est utilisé par tous les autres pêcheurs. Faire partie d'une tribu de bord de mer vous donne un « droit d'usage », c'est-à-dire un accès privilégié à une zone de pêche délimitée et réservée à cette communauté. Le lien familial ou le rattachement tribal (lien matrimonial) détermine votre possibilité ou non de pêcher dans certaines parties du lagon. À chaque tribu correspond une ou des zones de pêche bien définies, basées sur une propriété foncière coutumière revendiquée et non formalisée, ni signalisée à terre ou en mer, incluant les zones maritimes.

Appropriation et territoires de pêche : une gestion informelle de l'espace maritime

Aujourd'hui, les zones côtières font l'objet d'une réappropriation par les tribus car elles ont des fonctions majeures de subsistance, et permettent de générer des revenus grâce à la vente. Dans la zone des villages de Voh-Koné-Pouembout, au nord-ouest de la Grande Terre, le lagon et la

1. L'holothurie « gris » ou concombre de mer est pêchée à la main sur les plateaux, à marée basse. Le troca est un mollusque dont la coquille sert à faire des boutons de nacre est exportée, et sa chair est consommée. Il se ramasse en plongée sous-marine en apnée.

2. Politique du « cantonnement ».

3. Loi Dijoud sur la réforme foncière, les terres pourront être cédées à des GDPL (Goupement de Droit Particulier Local).

mangrove sont des espaces de pêche divisés dans lesquels tout le monde ne peut se rendre. Deux tribus se sont réapproprié des zones de pêche, et deux autres revendiquent leurs droits à disposer d'une zone qu'elles fréquentent depuis toujours. Cette gestion informelle est connue et tolérée depuis tou-

Les pratiques de gestion halieutique kanak

Les revendications tribales sur l'espace maritime et l'appropriation informelle qui en découle, s'expliquent par le fait que les Kanak n'ont jamais renoncé à leur mode de vie traditionnel et communautaire. L'interdépendance entre les communautés tri-

individuelle ou à deux/trois, à la ligne et au filet. Ils pratiquent donc une pêche artisanale et raisonnée, avec des moyens volontairement restreints. On peut considérer que grâce à leur lecture culturelle de l'espace, le patrimoine naturel marin est d'autant mieux préservé que ses usagers l'ont intégré à leur territoire de vie et d'être en tant qu'espace-ressource.

L'avenir de modes de gestion traditionnels

La répartition actuelle des zones de pêche sur VKP est respectée par tous les pêcheurs (même européens), mais pas forcément acceptée. Il ne s'agit pas pour l'instant de formaliser ces pratiques par la reconnaissance de «réserves marines tribales», mais plutôt de préserver ce fonctionnement face aux changements à venir. Si dans les zones de pêche entourant celle de la tribu un phénomène de surpêche apparaît, la problématique du maintien des ressources halieutiques, pour une exploitation locale sur le long terme, concerne alors tous les pêcheurs. C'est pourquoi une gestion concertée et intégrée se met en place, afin d'anticiper l'arrivée d'une nouvelle population de pêcheurs potentiels et de consommateurs avec l'installation de l'usine de nickel sur la zone côtière, d'ici 2011. Il s'agit avant tout d'optimiser ses impacts socio-économiques et environnementaux sur les pêcheries, incluant toutes les zones de pêche actuelles.

Laetitia Lasseigne
Chargée de mission dans la gestion des zones côtières et des pêcheries artisanales durables



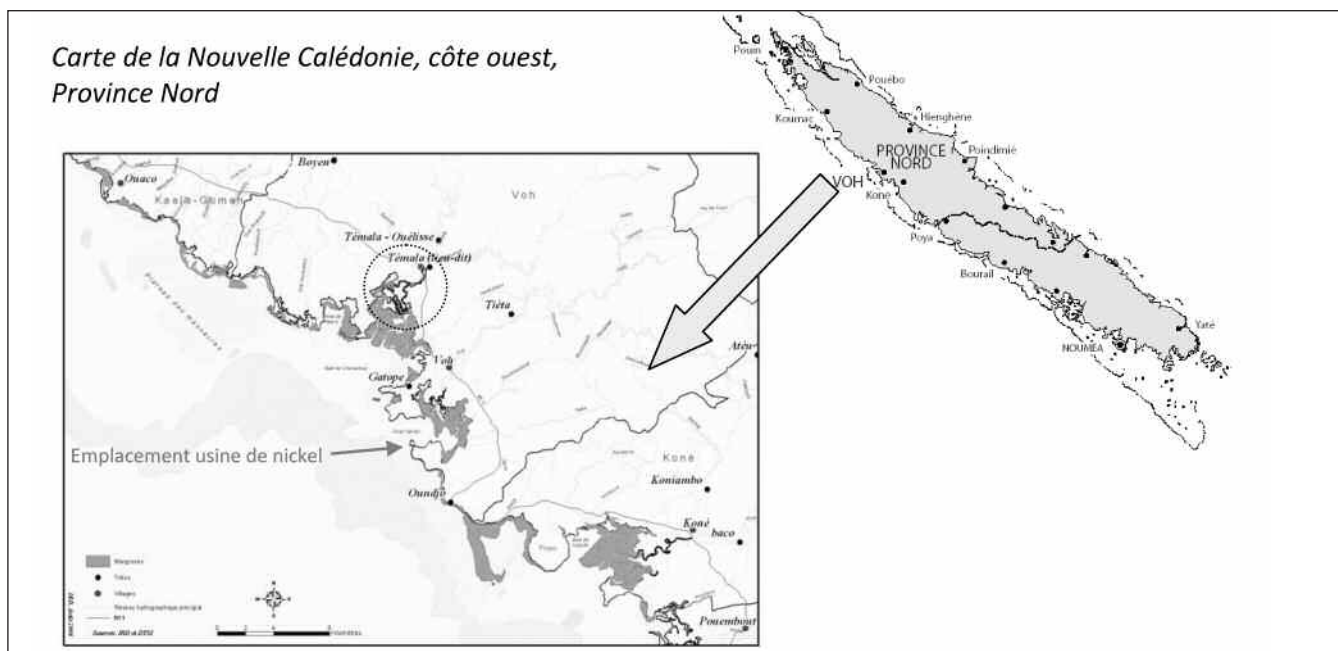
Pêche au crabe dans la mangrove, photo Delphine Rocklin

jours, car les pêcheurs européens locaux savent que les Kanak sont très dépendants financièrement de ces ressources halieutiques. En effet, dans une région isolée, où les emplois sont rares ou loin de la tribu, l'exploitation des ressources marines permet de rester vivre dans la communauté et de participer à la vie de groupe. Cette régulation des usages de pêche, et des rapports sociaux liés entre les communautés multiculturelles, permet un équilibre sociétal. En effet, malgré ce zonage imposé, les conflits d'usages sont très rares. On est donc en présence d'une gestion informelle des pêcheries, mais efficace. Bien que l'utilisation de l'espace lagunaire soit multiple et qu'il soit divisé, il reste partagé et maîtrisé entre des groupes identifiés et reconnus par tous.

bales et les ressources les ont amenés à mettre en place des initiatives de gestion communautaires informelles, liées à leur connaissance vernaculaire de la biodiversité et du milieu. Les pêcheurs kanak ont adopté des règles de gestion dans les zones de pêche qu'ils fréquentent, ou s'octroient, par un code de conduite adapté et respectueux du milieu dans une perspective de durabilité de « leurs » pêcheries. En effet, la tribu ne pourra maintenir son mode de vie que si elle dispose des ressources nécessaires pour satisfaire la communauté, et notamment les jeunes. Par conséquent, les Kanak limitent leurs captures car la demande actuelle ne nécessite pas une exploitation intensive. Leurs techniques de pêche sont non destructrices : petits engins peu nombreux, pêche

Le développement d'un complexe minier et ses impacts majeurs sur les pêcheries locales.

Le cas de la zone Voh-Koné-Pouembout en Province Nord



L'exploitation des massifs calédoniens en vue de l'extraction du nickel¹ est apparue avec la colonisation française au XIX^e siècle. Depuis, le minerai constitue une part importante de l'économie de l'île, qui possède entre 20 et 40 % des ressources mondiales connues.

La construction actuelle d'une usine² sur le littoral de la Province Nord, sur la commune de Voh, pourrait avoir des impacts majeurs à la fois sur les ressources halieutiques et sur les modes de vie des populations. Cela concerne autant les pêcheurs du village de Voh à majorité européenne, que les six tribus kanak, car ils sont tous dépendants des ressources marines locales pour leurs besoins alimentaires quotidiens, ainsi que

pour un apport de revenus unique ou complémentaire d'une retraite ou d'un salaire. Ces formes d'usages liés à l'activité de pêche, et pratiqués à fois sur la côte (mangrove, rivières, bord de mer), dans le lagon et dans la zone externe derrière le récif, sont aujourd'hui remises en question par ce vaste projet industriel.

Comment alors conjuguer développement socio économique, préservation des écosystèmes et maintien durable des pêcheries locales ? Et quelles menaces pour les identités culturelles territoriales locales ?...

Le nickel : une histoire calédonienne...

En Nouvelle-Calédonie, le nickel s'est majoritairement constitué sur les massifs de la côte nord-

ouest et au sud-est de la Grande Terre. L'exploitation des mines, depuis 1875, engendre une pression croissante et constante sur le lagon et est devenue un enjeu politique et économique.

L'usine du Nord : enjeux entre terre et mer

Le massif du Koniombo, dans le nord ouest de la Nouvelle-Calédonie, exploité jusqu'en 1950, contient la plus grande réserve de nickel du Territoire et est en phase d'être à nouveau exploité d'ici 2011 sur une période de 25 ans. Les risques d'impacts physiques directs sur l'environnement et une pollution de la zone marine ne sont pas écartés, malgré toutes les précautions prises. De plus, une telle activité industrielle va induire un développe-

1. Métal blanc argenté malléable qui fait partie du groupe fer, surtout utilisé dans la métallurgie.

2. Construction d'une usine pyro-métallurgique de fusion de nickel d'une capacité minimale de 60 000 tonnes de métal, d'une centrale électrique, d'un port en eaux profondes et d'un barrage hydroélectrique de retenue d'eau douce, d'un convoyeur et de diverses structures annexes.

ment démographique important de la zone Voh-Koné-Pouembout (VKP).

Des ressources marines menacées et un mode de vie en suspens

Les impacts industriels sur les écosystèmes concernent principalement un problème majeur : la qualité de l'eau. L'extraction du nickel sur le mont Koniambo risque d'engendrer une pollution des bassins versants et des nappes phréatiques, liée aux écoulements sédimentaires en cas de pluie (érosion des sols). Sur le long terme, ces particules terrigènes peuvent entraîner une forte turbidité des eaux et une mortalité halieutique par eutrophisation. Les effets négatifs sont à prévoir sur l'écosystème côtier dans son ensemble. De même, le dragage du chenal afin de permettre le transport du minerai par bateau, perturbe à la fois les pêcheurs et la biodiversité (turbidité, circulation intensive, sédiments).

Dans les zones de pêche de la commune de Voh, l'état des ressources a été évalué par toutes les populations locales (mélanésiennes et européennes) comme bon. En effet, bien que la ressource ait pu diminuer sur une longue période de 30 ans et plus, la situation actuelle des pêcheries n'est pas remise en question. Avec l'installation de l'usine du Nord, c'est tout le système hydraulique terrestre et maritime qui pourrait être affecté sur le long terme, et ainsi contribuer à la disparition d'un patrimoine naturel unique.

Le fonctionnement de l'usine devrait engendrer un doublement de population prévu dans les

cinq ans, qui pourrait nettement contribuer à la diminution des ressources à court terme, et modifier le schéma organisationnel des usages de pêche. Les principaux impacts anthropiques sur le milieu marin concernent : les mauvaises pratiques de pêche incluant l'utilisation des techniques destructrices et des dégradations directes sur la mangrove (par exemple la coupe des palétuviers pour trouver facilement le crabe), et l'augmentation d'une demande en produits de la mer incitant leur surexploitation. On peut aussi se demander si la diminution envisagée des ressources dépendra d'une surexploitation involontaire, à cause d'une augmentation du nombre de pêcheurs, et non pas d'une exagération volontaire des captures de leur part ? L'impact est alors différent...

Une organisation sociétale remise en question ?

Que ce soit pour les Kanak ou pour les blancs « Caldoches », la pêche reste le fondement d'une identité sociétale de la vie calédonienne contemporaine. Elle a permis de consolider des interrelations sociales fortes et reste un sujet de discussion et d'action qui mobilise l'attention, et régule les modes de vie. Tout le monde « fait » la pêche. Les identités territoriales actuelles n'ont pas uniquement émergé des racines du passé, mais aussi des logiques sociales du quotidien. Au fil du temps, l'augmentation des activités halieutiques pour l'économie marchande pourrait entraîner une forte pression sur le milieu et diminuer les ressources. Par conséquent, la remise en cause des modes de

pourrait entraîner des conflits d'usage multiples pour l'accès à la ressource entre les locaux, et entre les locaux et les nouveaux arrivants.

Le fait que les activités traditionnelles côtoient un secteur industriel en développement offre la possibilité pour les jeunes d'accéder à de nouveaux emplois. Ce phénomène devrait aussi ralentir les habitudes de pêche, et modifier l'équilibre social qui organise ce territoire particulier. Peut-être que ce nouveau mode de vie contribuera dans le temps à la perte d'un support socioculturel tel que la pêche, ou au contraire à sa valorisation particulière.

Modes de gestion envisagés

L'intensification des pressions exercées sur cette zone littorale et la cohabitation de plusieurs activités, difficilement complémentaires sur un espace limité, posent la question de sa gestion. Afin d'anticiper les changements à venir pouvant déséquilibrer l'organisation actuelle des pêcheries locales, une démarche de cogestion est en cours. Dans ce cadre, les pêcheurs ont majoritairement suggéré la création d'une réserve marine lagonaire, surveillée, tournante (tous les 5 ans) et fermée. Certains proposent aussi de créer une réserve de mangrove pour la pêche au crabe de palétuvier, véritable spécificité locale. Localement, des solutions sont donc envisagées pour limiter les impacts. Il s'agit maintenant d'assurer un suivi diversifié et participatif des pêcheries, et d'informer les nouveaux utilisateurs potentiels des pratiques en cours.

Laetitia Lasseigne

La journée mondiale des pêcheurs sera célébrée cette année les 26 et 27 novembre 2010 à l'île d'Yeu sur le thème de « la pêche dans les îles, état des lieux et perspectives »
Pour plus d'informations : www.peche-dev.org

Les pêcheuses de crabes : la tribu kanak de Témala, Province Nord

En Nouvelle-Calédonie, pays insulaire français du Pacifique Sud, la pêche au crabe est avant tout une affaire de femmes.

Sur la côte Nord-Ouest de l'île, le crabe de palétuvier est une ressource marine vivrière et commerciale importante pour les populations locales, et en particulier les tribus kanak.

Une pêcherie féminine et un statut

Dans la tribu¹ mélanésienne de Témala, les femmes sont encore une dizaine à pratiquer une pêche professionnelle artisanale du crabe *Scylla serrata* dans la mangrove. Elles pêchent depuis leur enfance (moyenne d'âge 50 ans), et ont ainsi acquis une connaissance approfondie des méthodes de pêche efficaces et adaptées, leur permettant de profiter sur le long terme d'une ressource telle que le crabe de palétuvier. Celui-ci a toujours constitué pour elles une ressource halieutique fiable et disponible.

Elles pêchent principalement dans la mangrove de rivière, mais leur tribu ne se situe pas sur le bord de mer. Ces pêcheuses habitent dans l'arrière pays littoral, au pied des montagnes. Par conséquent, elles doivent se déplacer en véhicule pour parcourir les quelques kilomètres qui les séparent de leur zone de pêche. Elles ne savent pas toutes conduire ou ne possèdent pas de voiture, c'est donc une personne de la tribu ou de leur famille qui les amène jusqu'à la rivière, en face de la tribu. C'est ici qu'elles laissent leurs petites embarcations, près du pont, en haut des deux rivières de mangrove. Elles



Pêcheuse de crabe dans les palétuviers, dessin Pierre-Yann Sanquer

partent à plusieurs dans les bateaux, mais se séparent ensuite, chacune rejoignant à pied son « coin » de pêche personnel. C'est donc une pêche individuelle et solitaire.

Elles se sont toutes professionnalisées il y a moins de 10 ans. Ce nouveau statut de licenciée de la pêche leur a permis d'obtenir des subventions pour l'achat commun de bateaux (de moins de 3 mètres), afin de faciliter leurs déplacements dans la rivière. Cette reconnaissance tardive leur permettra de bénéficier d'une retraite.

Techniques de pêche maîtrisées

L'évolution des techniques, avec l'introduction des nasses pliantes en 1999, a conduit certaines pêcheuses à modifier leurs pratiques, en particulier celles qui sont âgées. Elles utilisent la nasse à crabes, sorte de cage dans laquelle le crabe reste bloqué, parce

que c'est plus facile et moins fatigant plutôt que de marcher pendant des heures dans les palétuviers. Mais la majorité des pêcheuses refusent les nasses, qui selon elles ne permettent pas de choisir les « bons crabes » de plus de 14 cm (comme le précise la réglementation des pêches depuis 2006). Dans cette tribu, la majorité des pêcheuses pratiquent la pêche à pied qui se caractérise par deux techniques à marée basse :

- la pêche au trou, dans la mangrove et sur les plateaux, à l'aide d'un crochet (en métal ou branche de palétuvier) pour sortir le crabe ;
- la pêche au crabe couché, ramassé entre les palétuviers quand il dort.

Une ressource économique préservée et gérée

Environ 9 tonnes de crabes sont pêchées dans la tribu de Témala chaque année. C'est la seule tribu

1. Une tribu désigne une entité sociétale et territoriale, regroupant un ou plusieurs clans ou familles. En 1996, on dénombre 135 habitants dans la tribu de Témala.

à commercialiser auprès des colporteurs près de 80 % de sa production vendue à Nouméa, la capitale.

Cette pratique de subsistance a, depuis le développement économique du territoire, intégré une composante commerciale qui reste tout de même limitée. Cette pêche artisanale constitue la prin-

femmes de Témala. Les pêcheuses ne perçoivent pas leur activité comme un travail, bien qu'elles se considèrent avant tout comme des professionnelles. Elles estiment que la pêche fait partie intégrante de leur quotidien et que le lagon est un espace récréatif. Quand on leur demande si c'est un choix pour

en crabes est à prévoir. Pour les pêcheuses, cette situation risque de provoquer des dégradations sur la mangrove (destruction des palétuviers), ainsi qu'une surexploitation de la ressource, à cause d'une méconnaissance des pratiques et d'une ressource connue pour son abondance. Face à ces impacts majeurs, elles souhaitent que les nouveaux arrivants soient bien informés pour qu'ils adoptent un comportement adapté, sans perturber leur pêcherie.

Depuis quelques années, un suivi participatif et scientifique à l'aide d'indicateurs se met en place, afin d'intégrer les pêcheuses dans un mode de gestion durable en tant qu'observatrices du milieu. Ce principe de précaution vise à maintenir la ressource dans le temps, ainsi que le mode de vie traditionnel kanak communautaire.

Laetitia Lasseigne



Passage du colporteur, photo Laetitia Lasseigne

cipale source de revenus pour ces femmes et permet un apport financier régulier ou supplémentaire dans une région isolée. Certaines d'entre elles complètent leurs revenus en vendant leurs produits maraîchers à l'occasion, quand elles ont besoin « de sous », notamment les femmes seules. D'autres économisent grâce à la vente des crabes, en cas de besoin pour la famille.

Avec le temps, elles ont acquis des réflexes face au fonctionnement de l'écosystème-mangrove et régulent elles-mêmes leurs sorties de pêche, selon leurs besoins financiers et leurs motivations. Comme le colporteur passe le mercredi matin pour acheter leurs prises, elles pêchent le lundi et le mardi et choisissent de laisser le milieu « se reposer » en fin de semaine.

Un mode de vie traditionnel maintenu

La pêche au crabe joue un rôle central dans le mode de vie des

elles d'être devenues pêcheuses de crabe, elles répondent que c'est tout à fait naturel et qu'elles ne pourraient faire autre chose. On comprend alors que la pêche, en tant que pratique régulière qui inscrit des habitudes dans l'espace et le temps, soit aussi l'expression de l'épanouissement culturel de la société Kanak

L'avenir de leur pêche

Pendant leur pêche, les femmes de Témala croisent rarement d'autres pêcheurs. Par conséquent, elles se représentent cette zone comme un territoire de pêche « exclusif » qu'elles veulent protéger et préserver.

Avec le développement socio-économique de la zone côtière, dû à l'installation d'une usine de nickel en bordure du lagon, les pêcheuses de crabe de Témala s'inquiètent pour l'avenir de leur activité. En effet, avec le doublement de population prévu dans les 5 années à venir, une augmentation locale de la demande

FRANCE

Décès de Pascal Boccou



Pascal Boccou est décédé le 21 septembre dans un accident de la circulation.

Figure active du monde de la pêche, il a souvent accompagné le Collectif et s'est dévoué sans compter pour assurer l'avenir des pêcheurs. Dans ses multiples engagements, il s'est toujours attaché à défendre la culture bretonne et maritime.

La route est longue pour les femmes



ICSF-CIAPA-Collectif international d'appui aux pêcheurs artisans a entrepris dès ses origines en 1984-1986, un combat pour la reconnaissance des femmes dans la pêche. Un programme spécifique a été engagé en 1995 et, 15 ans après, en juillet 2010 près de Madras (Chennai), un atelier international a permis de faire le point. Cet atelier avait été précédé par des ateliers régionaux sur la plupart des continents et il a permis de dresser un tableau contrasté. Un constat évident tout d'abord, dans certains pays, des femmes ont pu accéder à des fonctions importantes dans des organisations de pêcheurs. Zoila Bustamante est la présidente du puissant syndicat de pêcheurs artisans chiliens, CONAPACH. Margaret Nakato, d'Ouganda, est la co-présidente du forum mondial des pêcheurs-

WFF, les deux forums mondiaux ayant institué la parité dans leur fonctionnement. Des réseaux et des organisations de femmes de la pêche ont émergé dans plusieurs pays - en Afrique du Sud, au Brésil, en Guinée-Conakry, en Europe. En Inde, au Tamil-Nadu, SNEHA regroupe 12 000 femmes de pêcheurs et vendeuses de poisson entre Karikal et Nagapattinam.

S'appuyer sur des outils juridiques

Des outils juridiques existent également pour garantir les droits des femmes comme la Convention de 1979 et la plate-forme d'action de Pékin (1995). Cependant, ces avancées ne doivent pas masquer les retards et même les reflux dans la reconnaissance des droits des femmes.

Beaucoup d'organisations rechignent encore à intégrer les femmes et des reculs ont été constatés là où les femmes avaient réussi à gagner de l'influence comme en Inde. Les femmes dans les communautés sont encore loin de l'accès aux droits économiques et sociaux et elles doivent continuer à se battre pour affirmer leurs droits dans la sphère familiale.

Des ressources multiples

D'autre part, leur accès aux droits est menacé par les transformations du littoral et de la pêche. Le développement industriel et touristique leur retire, comme à tous les pêcheurs, l'accès à la côte et à ses ressources, la pollution menace leurs moyens de subsistance, la modernisation de la commercialisation leur enlève la possibilité d'accéder au poisson. Les aires marines protégées les excluent des zones côtières. Les 40 personnes de 18 pays rassemblées à Madras ont pu mesurer l'ampleur des progrès à accomplir, mais aussi le dynamisme des femmes et leur volonté de s'appuyer sur les outils juridiques existants pour exiger l'équité dans l'accès aux droits.

Alain Le Sann

Les femmes et la pêche (site internet en anglais):
<http://wif.icsf.net/icsf2006/jspFiles/wif/home.jsp>

Le Collectif **Pêche & Développement** est une organisation indépendante qui a pour but la promotion des échanges entre pêcheurs et travailleurs de la pêche du Nord et du Sud, l'information sur le développement dans la pêche et l'aquaculture.

Pêche & Développement est tiré à 600 exemplaires. Beaucoup de nos lecteurs habitent les pays du Sud (Asie, Afrique, Amérique latine). Ces envois hors Europe représentent un surcoût très important. L'échange d'informations avec le Sud étant un objectif prioritaire, nous demandons à nos lecteurs des Pays du Nord de souscrire un abonnement. Ce bulletin est co-édité par le Collectif et le CRISLA. Seul l'éditorial exprime le point de vue du Collectif, les articles signés n'engagent que leur auteur.

Bulletin d'abonnement

Nom / Organisation : Prénom :

Adresse :

Abonnement pour 1 an (4 numéros) : ordinaire 12€, soutien 18€
 Chèque à l'ordre du CRISLA, à retourner à Pêche et Développement c/o CRISLA
 1 avenue de la Marne 56100 LORIENT, France - tél CRISLA : 02 97 64 64 32 - e.mail : crisla@ritimo.org
 Tél. Collectif : 02 97 84 05 87 - fax : 02 97 64 64 32 - e.mail : peche.dev@wanadoo.fr
 site Internet : <http://www.peche-dev.org> ISSN 1283-6885

COMITE DE RÉDACTION

Fanny Brun, Danièle Le Sauce,
 Mustapha El Kettab, Philippe
 Favrelière, Alain Le Sann,
 Ana Toupin

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Alain Le Sann

MISE EN PAGE

Fanny Brun

IMPRESSION

Objectif repro

Le CRISLA bénéficie d'un appui
 du Ministère des Affaires étrangères
 dans le cadre du réseau RITIMO.